

COMPTES RENDUS
DU SYNDICAT DE GESTION DU R.P.I.
De la Vallée de l'Ecrevisse
Réunion du 03 juin 2015

Convocation du 27 mai 2015

Le Syndicat de Gestion du R.P.I. s'est réuni le trois juin deux mille quinze à dix-neuf heures, à la mairie de Brebotte sur convocation de la Présidente.

Délégués présents sur les 10 élus au conseil syndical :

Nom / Prénom	Commune représentée	Qualité
ZINCK Laure	Boron	Titulaire
SIMON Michel	Brebotte	Titulaire
BRET Alexandra	Brebotte	Titulaire
FREY Nathalie	Grosne	Titulaire
JEANNOT Eric	Grosne	Titulaire
JEMEI Samir	Recouvrance	Titulaire
CONSTANT Cyril	Recouvrance	Titulaire
BOUROUH Jean-Claude	Vellescot	Titulaire - Maire
PFHURTER Florence	Vellescot	Titulaire

9 présents. Le nombre de suffrages maximum est donc de 9.

Absent(s) excusé(s): Jean-Louis HOTTELET (Suppléant Grosne – Maire), TRELIA Dominique (Titulaire Boron – Maire), MATHIEU Magali (Suppléante Vellescot), MAILLARD Isabelle (Suppléante Boron)

Assistaient également :

Nom / Prénom	Commune représentée	Qualité
ULSAS Alexandre	Brebotte	Suppléant
RACINE Jean	Recouvrance	Suppléant - Maire
VALLAT Pierre	Brebotte	Maire - Président association VIVRE ENSEMBLE

Le quorum est atteint, il peut être procédé à l'étude de l'ordre du jour.
Michel SIMON se propose d'assurer le secrétariat de séance.

La présidente ouvre la séance à 19h05 et remercie l'assistance. Elle rappelle que les convocations ont été accompagnées des documents déjà diffusés aux parents d'élèves : inscriptions et règlements destinés aux familles donnant un avant-gout du fonctionnement des TAP et de la restauration.

1) Approbation du dernier compte-rendu (point 1 de l'ordre du jour)

La présidente annonce qu'aucune remarque n'a été formulée.
A défaut de remarques, le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) (point 2 de l'ordre du jour)

La présidente rappelle que les formulaires d'inscription TAP et restauration ont été diffusés aux parents par l'intermédiaire des cahiers de liaison de chaque enfant et que nous disposons d'assez de réponses pour donner une idée de la fréquentation.

Elle rappelle également le fonctionnement général prévu autour des TAP sur la base du règlement diffusé aux familles et apporte toutes les précisions nécessaires.

L'exécutif est en train de travailler sur la rédaction du projet éducatif territorial (PEDT). Cette procédure obligatoire est nécessaire pour autoriser la perception de la subvention « fond d'amorçage ».

Pour respecter un PEDT cohérent proposant une solution à toutes les tranches d'âge, on distingue 2 formes de TAP :

- les TAP proposés sur le site de Grandvillars pour les enfants de GS et +.
- les TAP destinés en enfants en maternelle PS/MS appelé « temps complémentaire d'accueil »

• TAP Grandvillars

82 enfants peuvent y prétendre, 32 inscriptions fermes sont enregistrées à ce jour, la date limite d'inscription étant le 12 Juin.

Au vu du nombre de réponses et surtout des questions posées lors des réunions publiques, on ressent une hésitation qu'on peut juger légitime de la part des parents. Il semble donc urgent de déclarer officiellement la mise en place des TAP.

Le vice président fait remarquer que les prévisions budgétaires proposées sont faites sur 50 inscriptions, ce qui est jugé prudent et raisonnable.

La présidente annonce que, après avoir pris contact avec le maire de Grandvillars, celui-ci maintient ses engagements sur 50 enfants présentés par le RPI et que la redevance pourra être renégociée ou à défaut des groupes plus petits seront constitués si problèmes d'organisation.

Il est remarqué également que le nombre d'inscrits conditionne le nombre de bus à affecter (capacité 63 ou 73 places)

Encore une fois, les prévisions budgétaires proposées prennent en compte 2 bus par prudence. Il est donc prévu 2 agents accompagnateurs occupant également la fonction de référents.

Le budget prévu à cette partie du projet est présenté commenté et discuté :

DEPENSES		
Convention Grandvillars	10500	
Transport bus	7200	
Supplément assurances	500	
Coût personnel chargé	2000	
		20200
RECETTES		
Participation des familles	500	
Participation CAF	1200	
Fond d'amorçage	4286	
		5986
A la charge du RPI		14214

• **TAP Maternelles : Temps complémentaire d'accueil pour maternelles PS/MS**

31 enfants pourront y prétendre, aucune inscription enregistrée. Cet état de fait est jugé surprenant. Il est fait cependant remarqué que les familles des 9 inscrits en petite section pour la rentrée n'ont pas été contactées.

Malgré tout, les personnes présentes sont unanimement d'accord pour émettre des prévisions sur 20 inscriptions. Il est donc prévu 2 agents RPI qui sont partants pour assurer l'encadrement (dont pour l'un, dans son temps de travail actuel)

Le budget prévu à cette partie du projet est présenté commenté et discuté :

DEPENSES		
Convention Ludothèque	250	
Coût personnel chargé	600	
		850
RECETTES		
Participation des familles	200	
Participation CAF	480	
Fond d'amorçage	1612	
		2292
A la charge du RPI		.1442

Le bilan de l'ensemble du projet TAP est donc le suivant :

DEPENSES		
TAP Grandvillars	20200	
TAP Maternelle	850	
		21050
RECETTES		
TAP Grandvillars	5986	
TAP Maternelle	2292	
		8278
A la charge du RPI		12772

A la demande de Mr le maire de Recouvrance les points 3, 4, 5 de l'ordre du jour : (délibérations nécessaires à la mise en place de cette activité) seront abordés en fin de séance.
Autorisation accordée à l'unanimité des votants.

3) Mise en place de la restauration / garderie (point 6 de l'ordre du jour)

Le vice président fait remarquer que lors de la précédente réunion il avait été annoncé que tout serait fait pour que le projet restauration s'autofinance, comme la loi nous y autorise. Il reconnaît également que de façon pratique, il était impensable de demander aux familles des inscriptions sans annoncer d'emblé un tarif et des conditions d'utilisation.

2 formules ont donc été proposées aux familles :

- une formule dite « inscription permanente » où l'engagement est pris sur l'année et pour un ou plusieurs jours de la semaine reconduit systématiquement. → tarif : 8,75 Euros.
- une formule dite « inscription à la demande » où aucun engagement n'est demandé mais où l'intention est formulée et quantifiée. --> tarif : 9,50 Euros.

Les tarifs tiennent compte de ceux pratiqués dans la région dans des conditions sensiblement similaires et tiennent bien sûr compte de la prestation garderie qui s'ajoute au simple repas.

La présidente rappelle brièvement le fonctionnement général prévu autour de la restauration / garderie sur la base du règlement diffusé aux familles et apporte toutes les précisions nécessaires.

65 enfants pourront prétendre à la restauration /garderie telle qu'elle est proposée. On recense :

- 6 inscriptions permanentes fermes sur 4 repas/semaine
- 2 inscriptions permanentes fermes sur 1 repas/semaine
- environ 30 inscriptions « à la demande »

Après discussion des prévisions raisonnables seront faites sur 34 repas à la semaine de 4 jours.

Pour ce projet, 2 personnes assureront l'encadrement et l'animation (2H par jour), sachant que la loi impose 2 encadrants seulement à partir de 12 enfants de plus de 6 ans.

En plus, une personne sera chargée du travail administratif et de la facturation. (4H par mois)

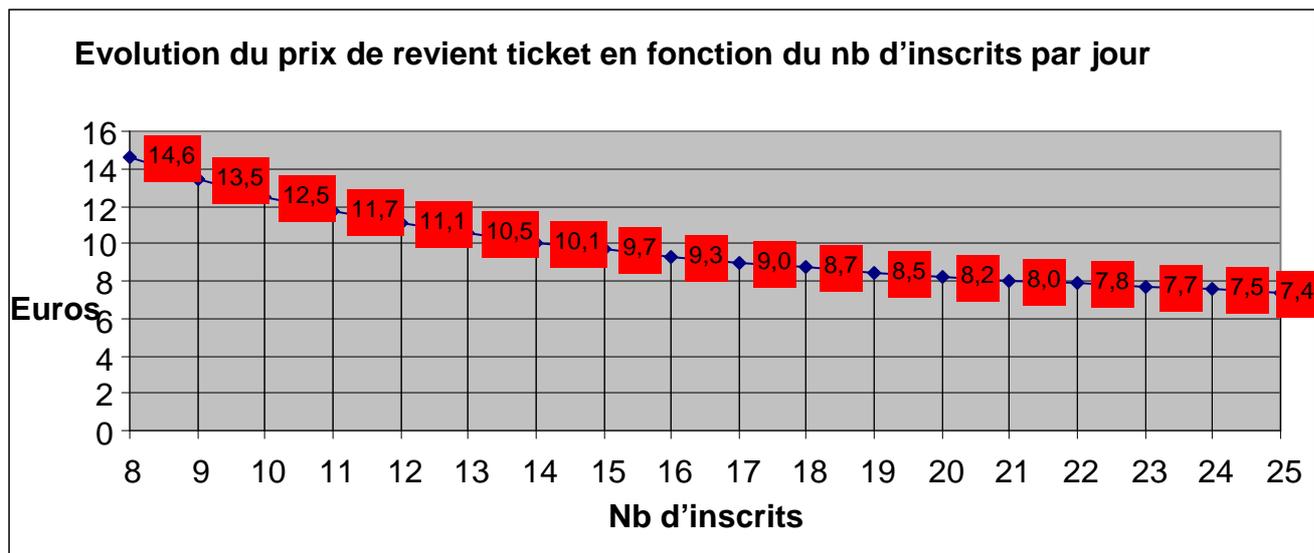
Le fournisseur proposé est CHATEAU D'UZEL associé à l'ADAPEI, ses cuisines sont à Brognard. Il a été retenu sur plusieurs consultés, pour sa prestation, sa capacité à nous louer un four spécial nous évitant un investissement et aussi pour ses références.

Son tarif : 3,97 Euros TTC le repas, location four comprise.

Le budget prévu à cette partie du projet est présenté commenté et discuté :

DEPENSES		
Convention CHÂTEAU D'UZEL	5500	
Location salle / mobilier / couverts	2250	
Coût personnel encadrement chargé	9500	
Coût personnel administratif chargé	540	
		17790
RECETTES		
Participation des familles	11664	
		11664
Prix de revient de 1 repas/garderie		13,73
A la charge du RPI		6126

Prix de revient du ticket repas/garderie : 13,73 Euros.



4) participation exceptionnelle des communes

Bilan financier général de la mise en place des TAP et de la restauration / garderie

DEPENSES		
TAP	21050	
Restauration	17790	
		38840
RECETTES		
TAP	8278	
Restauration	11664	
		19942
A la charge du RPI		18898

Une participation exceptionnelle de 20 000 Euros est demandée. Sa répartition se fera comme suit :

Participation supplémentaire de 20 000 euros		
Communes	Effectif janv-15	Participations par nb élèves de chaque commune
BORON	30	5 128,21
BREBOTTE	25	4 273,50
GROSNE	31	5 299,15
RECOUVRANCE	5	854,70
VELLESCOT	26	4 444,44
TOTAUX	117	20 000,00

5) Délibérations (3, 4, 5, 7, 8, 9 de l'ordre du jour)

La présidente ajoute que pour encaisser les participations des familles, une régie temporaire doit être mise en place avec la comptable du trésor publique. Une fois établie, cette régie sera ouverte puis refermée par simple arrêté de la présidente, par exemple en début d'année scolaire pour encaisser la participation aux TAP, et tous les 3 mois pour encaisser le montant des repas.

L'assemblée a pris en compte toutes les données et informations, elle peut donc prendre décisions à travers plusieurs délibérations.

A) Décisions modificatives du budget

Le principe de la participation exceptionnelle de 20 000 Euros et mise au vote avec les critères de répartition habituels, c'est-à-dire proportionnellement au nombre d'élèves scolarisés au RPI à la date du 1 Janvier de l'année.

Mr le maire de Vellescot fait remarquer à l'assemblée que si nous en sommes à ce stade c'est grâce ou à cause d'une volonté ferme des élus et que, pour rester cohérents, nous devons maintenant « mettre la main à la poche ».

Les votants adoptent à l'unanimité des présents le principe de cette participation exceptionnelle. Sur proposition de Mr le maire de Recouvrance, ils donnent en plus l'autorisation d'inscrire au budget toutes les modifications nécessaires sur la base des montants vus précédemment.

B) Mise en place d'un temps d'activités périscolaires

La proposition de convention avec la commune de Grandvillars est lue.

La proposition de délibération mettant en place les TAP est lue puis soumise au vote.

Les votants adoptent à l'unanimité des présents cette délibération.

LA MISE EN PLACE DES TAP EST DONC ADMISE

C) Approbation du projet éducatif territorial

La proposition de délibération est lue. Elle désigne entre autre les membres du comité de pilotage et de suivi. Ce sont :

- les membres exécutifs du RPI,
- les 5 maires ou leur représentant,
- 1 délégué de parents d'élèves par classe
- la directrice des enseignants du RPI
- Présidents des associations partenaires
- agents référents

Les votants adoptent à l'unanimité des présents cette délibération et autorisent la présidente à le rédiger et l'officialiser.

D) Convention avec la commune de Grandvillars

La proposition de délibération est lue. L'assistance a pris connaissance de la proposition de convention.

Les votants adoptent à l'unanimité des présents cette délibération et autorisent la présidente à signer cette convention.

E) Transport scolaire et du TAP pour l'année scolaire 2015/2016

Le transport scolaire est à renégocier et doit en plus intégrer le nouveau transport pour les TAP. Plusieurs sociétés sont en cours de consultation.

Les horaires des classes, votés en conseil d'écoles puis présentés à l'inspection académique sont annoncés ainsi que les horaires de bus qui en découlent.

Une délibération sera présentée lors de la prochaine réunion

F) Mise en place de la restauration / garderie

La proposition de délibération est lue.

Les votants adoptent à l'unanimité des présents cette délibération.

LA MISE EN PLACE D'UN RESTAURANT / GARDERIE EST DONC ADMISE

G) Convention CHATEAU D'UZEL

L'assemblée a pris connaissance du fonctionnement pratique des inscriptions, du suivi et de l'organisation générale. La proposition de délibération est lue.

Les votants adoptent à l'unanimité des présents cette délibération.

H) Convention avec l'association VIVRE ENSEMBLE

L'association VIVRE ENSEMBLE met à la disposition du RPI sa salle polyvalente pour la restauration / garderie. L'utilisation de cette salle fait déjà l'objet d'une convention qui doit être revue.

Par ailleurs la bibliothèque gérée par cette même association est également mise à la disposition du RPI.

Une modification de convention sera présentée lors de la prochaine réunion.

6) Prélèvement bancaire EDF (point 10 de l'ordre du jour)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

7) Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

PISCINE.

Depuis très longtemps le RPI finance des sorties à la piscine de Delle.

Compte tenu :

- que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la matinée doit être réservée à l'enseignement fondamental
- que le gestionnaire de la piscine de Delle nous demande de décaler la période pour l'année qui vient,
- que le ressenti des enfants sur ce sujet est plutôt mitigé
- que les parents d'élèves accompagnateurs ne sont pas persuadés du bien fondé de cette opération
- que le temps dans l'eau constaté des enfants semble dérisoire,
- que l'inspectrice académique confirme le manque d'intérêt pédagogique de la séance compte tenu du temps de transport très long
- que la compétence « Savoir nager » appartient au temps périscolaire,

et après en avoir discuté, l'assemblée demande à l'exécutif du RPI de proposer une autre formule avec comme idées directrices :

- voir avec la piscine de Bourogne ou autre
- voir avec le Conseil d'Ecoles
- proposer l'activité sur un temps récréatif extrascolaire ou organisée en sortie pédagogique scolaire sur un créneau plus long

TRAVAUX ECOLE DE BORON

Le sujet a déjà été abordé lors du vote du budget primitif.

Il est donc rappelé que :

- La classe de GS de Boron était effectivement la dernière à être à rénover.
- La municipalité de Boron a jugé raisonnable de retarder la réfection de cette salle car avant de rénover les peintures il y a des travaux beaucoup plus conséquents à effectuer sur la structure du bâtiment et ne relevant pas d'un financement RPI ; un nouveau bâtiment à même été évoqué.

L'assemblée confirme donc la décision prise lors du vote du budget : ne pas rénover cette année la classe de GS de Boron.

Une prochaine réunion du Syndicat est programmée pour le mercredi 1 juillet à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

=====